

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Th. WAUTERS
Direction des Monuments et des Sites –
B.D.U.

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : votre courrier du 17/12/2014 (sans réf.)
N/Réf. : GM/BXL2.2381 – 2.1917/s.563
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : Bruxelles. Treurenberg 16-28. Restauration d'un tronçon du mur de la 1^e enceinte.
Avis préalable de la CRMS.
(Dossier traité par Mmes E. de Sart– D.M.S.)

En réponse à votre demande du 17/12/2014 ainsi qu'à la réunion sur place du 09/12/2014, nous vous communiquons l'avis préalable émis par notre Assemblée en sa séance du 17/12/2014.

La demande d'avis de principe a été introduite suite à la réunion sur place du 9 décembre 2014, en présence des auteurs de projets, du maître de l'ouvrage et des représentants de la CRMS et de la DMS. Elle porte sur différentes options de restauration pour le tronçon du mur de la 1^e enceinte qui longe la parcelle située au Treurenberg 16-28, sur laquelle un nouvel immeuble est en cours de construction et qui jouxte la tour de Pléban (propriété de la Ville de Bruxelles).

Trois approches de restauration sont soumises à l'avis préalable de la CRMS :

1^e option :

- Nettoyage du mur, enlèvement des éléments encombrants, tels que cimentages, ferronneries secondaires, un linteau en bois, des remplissages non-adéquats, etc...
- Restauration du mur (réparations, ragréages des maçonneries, rejointoyage où c'est nécessaire, etc.)
- Réouverture des créneaux, des meurtrières et des trois arcs du milieu en enlevant les remplissages en briques existants. On outre, on poserait un couvre mur en pierre sur le mur. Si nécessaire pour la stabilité, des tiges métalliques seraient éventuellement placées entre les créneaux. Les arcs seraient pourvus d'une grille métalliques pour fermer le passage entre les deux propriétés.

2^e option :

Cette intervention se limiterait au nettoyage et à la restauration du mur, sans rouvrir les créneaux, meurtrières ou arcades. Les remplissages existants en briques seraient « mis en évidence » et complétés là où c'est nécessaire. La lisibilité de ces éléments seraient donc améliorée sans toutefois les rouvrir.

3^e option :

Cette approche combinerait certains aspects des deux premières options. Le mur serait nettoyé et restauré tout en maintenant les remplissages des arcades. Ceux-ci seraient complétés là où c'est nécessaire et mis en évidence (par ex. par un enduit, un chaulage..) ou éventuellement entièrement refait à l'aide d'une maçonnerie de remplissage placée un peu en recul par rapport au plan du mur.

Par contre les créneaux et les meurtrières seraient quant à eux rouverts (enlèvement les remplissages).

Avis de la CRMS

De manière générale, la Commission se réjouit du fait qu'un projet de restauration de cette partie du mur de la première enceinte soit en cours d'élaboration, tout comme elle l'avait préconisé dans son avis du 22/08/2012. En ce qui concerne les trois variantes proposées, elle souscrit aux principes d'une restauration douce du mur selon les règles de l'art. Dans ce cadre, des tests d'enlèvement de la partie cimentée devraient être effectués pour évaluer la faisabilité de cette opération ainsi que l'état des maçonneries dégagées.

Par contre, la CRMS **ne souscrit pas à la réouverture des arcs** Il s'agit, en effet, des arcs de fondation du mur qui étaient à l'origine enterrés. Le fait qu'ils se situent aujourd'hui hors sol crée déjà une perception faussée de la configuration d'origine du mur d'enceinte, ce qui serait encore accentué par l'enlèvement des maçonneries de remplissage. L'évidement des arcs risque, par ailleurs, de fragiliser inutilement les vestiges.

En ce qui concerne la réouverture des **créneaux et meurtrières**, la CRMS demande, avant de prendre une décision définitive sur cette proposition, de **procéder à un test d'enlèvement des remplissages**. Ce test devrait permettre de documenter la faisabilité de cette opération ainsi que de déterminer les interventions nécessaires pour remettre ces éléments en état (ragréage), pour assurer leurs stabilité et pour les protéger contre les infiltrations d'eau. Sur base des résultats de ces tests, la CRMS se prononcera sur l'opportunité de poursuivre ou non cette démarche. Dans ce cadre, elle attire d'ores et déjà l'attention sur le fait que le placement de tiges métallique pour solidariser et stabiliser des créneaux ne pourrait pas être admis.

Parallèlement à l'élaboration du dossier de restauration pour la partie du mur concernée par la présente demande, la CRMS estime qu'il y a lieu de **situer cette demande dans un contexte plus large de manière à développer une vision d'ensemble sur la conservation de ce tronçon du mur d'enceinte**, y compris par rapport à la tour du Pléban et aux autres vestiges situés à proximité. Elle invite la DMS à prendre l'initiative d'organiser une réunion avec les différents partenaires concernés (la Ville et sa cellule du patrimoine historique, les propriétaires, la CRMS, les cellules concernées de la DMS) pour en débattre et pour évaluer cette question par rapport aux approches développées pour la conservation/restauration des autres vestiges de la première enceinte.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour la Présidente empêchée,

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

A. de SAN
Membre de la CRMS

Copie à : - B.D.U. – D.M.S. : E. de Sart, A. De Graeve